

A.KHIAT HOLDING
Société civile
au capital de 2 000 euros
Siège social :
43 RUE D'AGUESSEAU
59800 LILLE

En cours d'immatriculation au RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 06 décembre 2024

A l'issue de la signature des statuts, le 06 décembre 024,

Les associés de la société « A.KHIAT HOLDING » au capital de 2 000 €, en cours d'immatriculation au registre du Commerce de LILLE METROPOLE, ont assisté au siège social sis à LILLE (59), 43 rue d'Aguesseau, à l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Abdelkader KHIAT qui constate la présence de :

- Monsieur Abdelkader, Youcef KHIAT , propriétaire de	190 parts
- Madame Wassila KHIAT , propriétaire de	10 parts
	200 parts

Total des parts présentes ou représentées : 200 parts sur les 200 parts composant le capital.

Monsieur Abdelkader KHIAT déclare que le capital est représenté en totalité et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis, elle rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du gérant et fixation des pouvoirs et de la rémunération,
- Confirmation d'exercice de l'option pour l'assujettissement à l'Impôt sur les Sociétés,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Un échange de vues intervient, puis personne ne désirant plus prendre la parole, Monsieur Abdelkader KHIAT décide de mettre aux voix les résolutions se rapportant aux questions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident de nommer Monsieur Abdelkader, Youcef KHIAT, né le 19/06/1995 à Lille (59), demeurant au 43 rue d'Aguesseau 59800 LILLE, de nationalité française, marié sous le régime de la séparation de biens le 10/11/2023 à Lille (59), en qualité de gérant de la société, sans limitation de durée.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au registre de commerce et des sociétés.

Le gérant déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident que :

- Monsieur Abdelkader KHIAT, en sa qualité de gérant, disposera des pouvoirs prévus sous l'article 16 des statuts,
- que la rémunération brute mensuelle de Monsieur Abdelkader KHIAT , sera, le cas échéant, fixée par délibération ultérieure.
- qu'il bénéficiera du remboursement des frais de missions, réceptions et déplacements sur présentation de justificatifs au service comptable.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Les associés autorisent le gérant, ès qualité, à l'effet d'entreprendre toutes démarches visant à la confirmation de l'option de la société civile « A.KHIAT HOLDING », pour l'assujettissement au régime de l'impôt sur les sociétés, conformément aux dispositions des articles 206-3 et 239 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés aux gérants, ainsi qu'au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes, à l'effet de rendre définitive les décisions prises et notamment pour effectuer toutes les formalités requises, signer tous documents, faire toutes déclarations, intervenir à tous actes et exécuter toutes démarches prévues par la Loi et les Règlements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par tous les associés présents.

Fait à Lille
Le 06 décembre 2024

Nom et qualité des signataires	Signatures
Monsieur Abdelkader, Youcef KHIAT, Associé gérant,	ABDELKADER KHIAT ✓ Certified by  yousign
Madame Wassila KHIAT née CHEBAIKI Associée,	WASSILA KHIAT ✓ Certified by  yousign